



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-200

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-11-29-005 - Registre d'inscriptions 2017 - DNB (1 page)

Page 3

Rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-11-29-005

Registre d'inscriptions 2017 - DNB

Registre d'inscriptions 2017 - DNB

**RECTORAT DE L'ACADÉMIE
ORLÉANS-TOURS**

DIVISION DES EXAMENS ET
CONCOURS

ARRÊTÉ
Portant ouverture des inscriptions
au Diplôme National du Brevet

La Rectrice,
Chancelière des Universités

Vu le code de l'éducation, notamment articles L. 332-6, D. 332-12, D. 332-16 à D. 332-22
relatif aux modalités d'attribution du DNB,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Le registre d'inscriptions de la session 2017 est ouvert durant la période
suivante :

du lundi 05 décembre 2016 9h00 au vendredi 13 janvier 2017 17h00

Article 2 : Pour être autorisés à se présenter aux épreuves de cet examen, les candidats
doivent avoir satisfait, selon leur âge, à la double obligation de recensement puis de
participation à la journée défense et citoyenneté en application des articles L. 113-4 et L. 114-
6 du Code du service national,

Article 3 : Seuls pourront être admis à passer les épreuves de la session de remplacement,
pour les diplômes dont la réglementation le prévoit, les candidats régulièrement inscrits dans
les délais fixés à l'article 1 du présent arrêté, sous réserve qu'ils remplissent les conditions
réglementaires,

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à Orléans, le 29 novembre 2016
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN